

INSTALLATION TRANSMISSION

en bref



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
OCCITANIE



ÉDITION
2021

DONNÉES
2018 À 2020

OBSERVATOIRE RÉGIONAL OCCITANIE

L'Observatoire régional Installation Transmission de la Chambre Régionale d'Agriculture dresse un panorama de la dynamique du renouvellement des générations en agriculture en Occitanie. Les données analysées portent sur les installations (aidées ou non) de chefs d'exploitation et de cotisants solidaires, les départs d'agriculteurs, les agriculteurs de 55 ans et plus, ainsi que sur les porteurs de projets accueillis et accompagnés dans le cadre du dispositif de préparation de l'installation labellisé par l'Etat (PAI et PPP).

Ces données ont vocation à éclairer les politiques publiques œuvrant en faveur de l'installation et la transmission en Occitanie, notamment en cette période de préparation de la future PAC, et à être valorisées dans le cadre des actions menées par les différents acteurs.

SOMMAIRE

Chiffres clés 2019	p3
Panorama des installations d'Occitanie	p4
Profils des nouveaux installés	p5
Les territoires	p6-7
Les productions	p8
Agriculteurs de 55 ans et plus	p9
Départs	p10
Dynamique de renouvellement	p11
Suivi des installés de 2014	p12
Porteurs de projets accueillis en PAI et PPP	p13-14-15
Définitions, abréviations et sources	p15



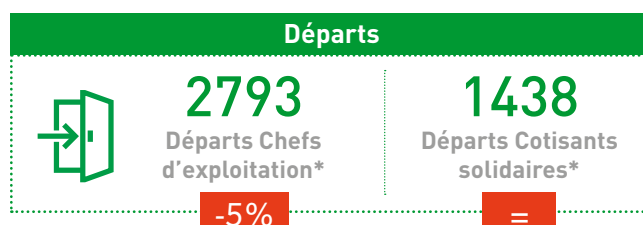
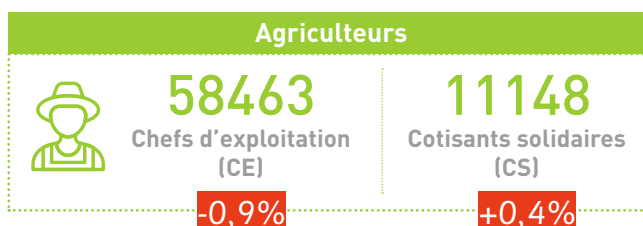
CHIFFRES CLÉS 2019

2 354 agriculteurs se sont installés en 2019, soit une augmentation de 3% par rapport à 2018. Ce sont les installations de 40 ans et moins qui progressent le plus, tandis que le nombre de chefs d'exploitation installés par transfert entre époux régresse.

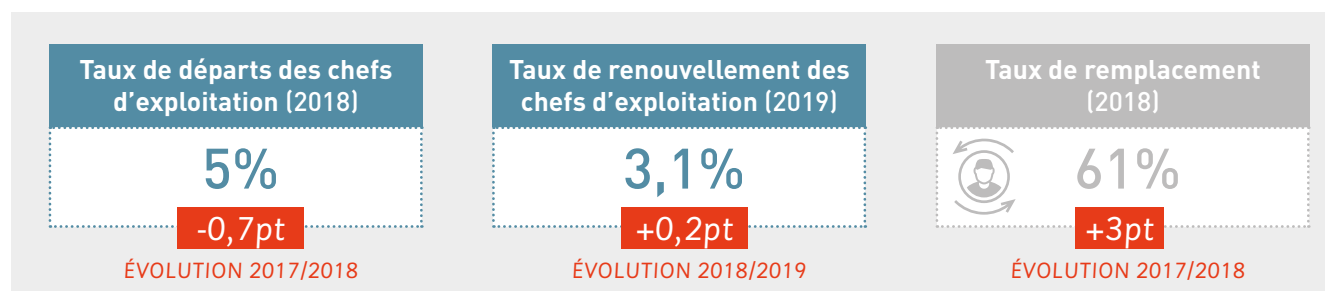
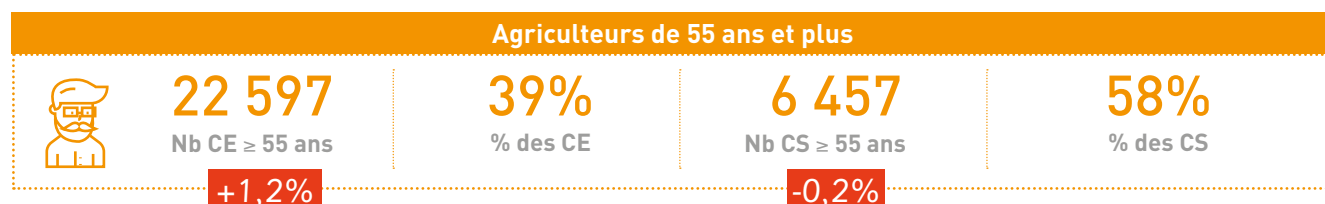
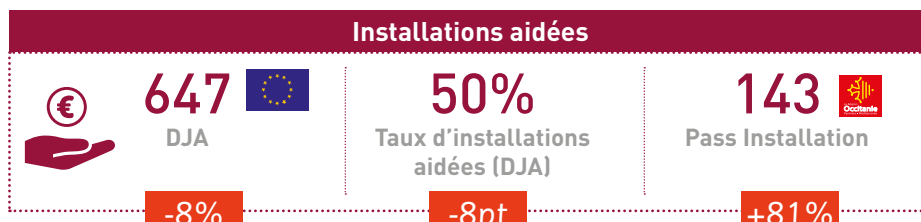
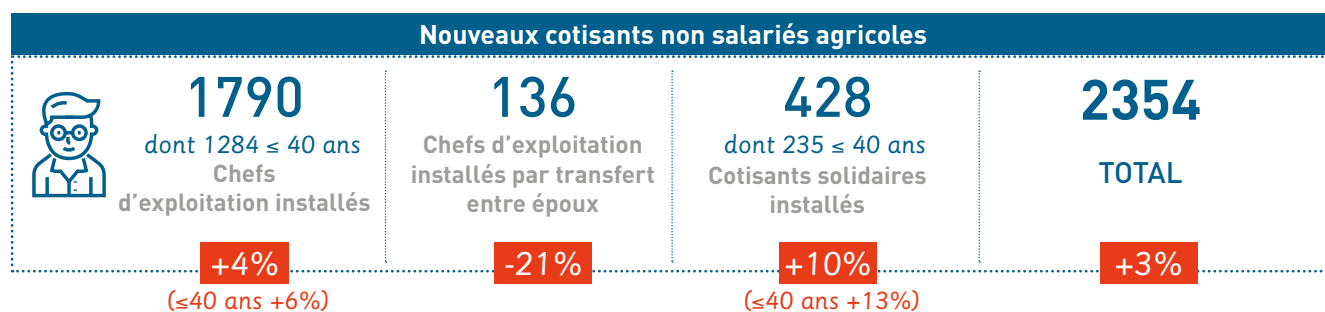
En 2019, le taux d'installations aidées (DJA) diminue de 8% en un an, cela s'explique par une augmentation du nombre de chefs d'exploitation installés en 2019 et par un nombre de DJA particulièrement élevé en 2018 suite à la revalorisation de la DJA en 2017. 2019 reste la 2^{ème} meilleure année en nombre de DJA sur les 10 dernières années.

Le nombre de départs diminue légèrement entre 2018 et 2019, l'évolution observée sur 2 ans est beaucoup plus importante (-19% pour les chefs d'exploitation, -56% pour les cotisants solidaires entre 2017 et 2019), les départs ayant été très nombreux en 2017.

Après 4 années de diminution, on observe une légère remontée du taux de remplacement qui atteint 61% en 2018.



* y compris les transferts entre époux



[Source : MSA, CA - traitement ODR/CRAO]

Légende : **ÉVOLUTION 2018/2019**

NDLR : La définition des indicateurs présentés et les sigles utilisés sont disponibles en page 15.

PANORAMA DES INSTALLATIONS D'OCCITANIE

Évolution des installations

Le nombre d'installations (hors transferts entre époux) a augmenté de 9% entre 2010 et 2019, la moyenne décennale 2010-2019 est de 2 126 installés par an. Cette augmentation est liée principalement aux installations de chefs d'exploitation de 40 ans et moins (+34%). Dans le même temps les installations de cotisants solidaires diminuent de 29%.

Le nombre d'installations avec DJA varie au gré des politiques d'installation : après une forte baisse en 2015 liée à la mise en place du nouveau programme, on observe une augmentation importante depuis 2018 suite à la revalorisation décidée en 2017.

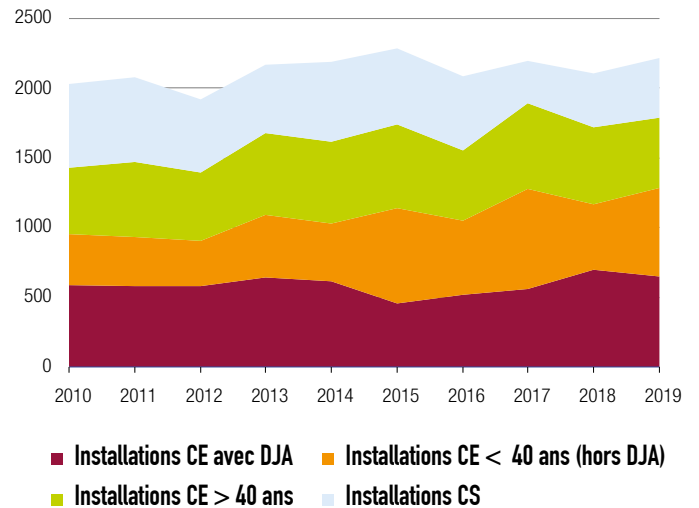
Les installations de chefs d'exploitation de 40 ans et moins (avec ou sans DJA) représentent 58% des installations de 2019. Cette part augmente de 11 points entre 2010 et 2019 principalement du fait des installations sans DJA.

Les nouveaux installés

En 2019, les 3/4 des nouveaux installés sont des chefs d'exploitation, en majorité de moins de 40 ans (55% du total). La part des cotisants solidaires de 40 ans et moins installés représente 10% du total des installés. La répartition entre les différentes catégories d'installés évolue peu entre 2018 et 2019.

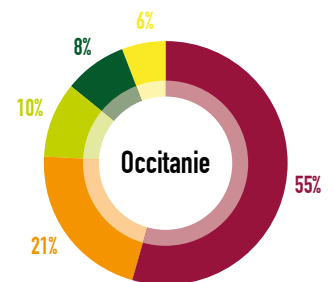
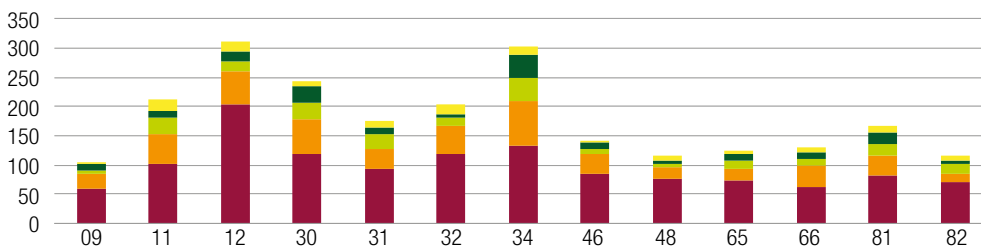
ÉVOLUTION DES INSTALLATIONS EN OCCITANIE EN 10 ANS (HORS TRANSFERTS ENTRE ÉPOUX)

(Source : MSA, CA - traitement ODR/CRAO)



RÉPARTITION DES NOUVEAUX COTISANTS NON SALARIÉS AGRICOLES EN 2019, PAR DÉPARTEMENT

(Source : MSA - traitement ODR/CRAO)



■ CE installés < 40 ans ■ CE installés > 40 ans ■ CS installés < 40 ans ■ CS installés > 40 ans ■ CE transferts entre époux

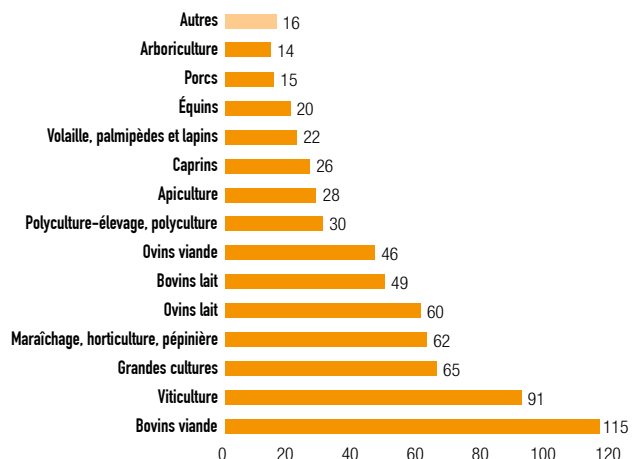
ZOOM SUR LES DJA 2020

659 installations aidées en 2020

- Installations ATP : 98 %, dont 19 installations progressives
- Zone défavorisée simple : 44 %
Montagne : 47 %
- Femmes : 36 %
- Installations Hors cadre familial : 42 %
- Installations en société : 59 %
- Âge moyen : 30 ans
- Diplôme agricole de niveau 5 et plus : 40 %
- Installations engagées en AB : 43 %
- Installations engagées en circuits courts : 45 %

NOMBRE D'INSTALLATIONS AIDÉES (DJA) PAR PRODUCTION EN 2020

(Source : CA, traitement CRAO)



PROFILS DES NOUVEAUX INSTALLÉS

Le profil des plus de 40 ans est sensiblement différent de la moyenne régionale des chefs d'exploitation installés en 2019 : ils sont bien entendu plus âgés (52 ans en moyenne), la part des femmes est plus importante (50%), ils sont moins nombreux à s'installer à titre principal (55%) et moins nombreux à s'engager dans une exploitation à plusieurs chefs d'exploitation (28%), leurs exploitations sont également plus petites (23 ha en moyenne).

Parmi les installés bénéficiant de la DJA, la part de ceux qui s'installent à titre principal, en zone de montagne et dans le cadre sociétaire est nettement plus importante que pour l'ensemble des chefs d'exploitation installés, y compris ceux de moins de 40 ans. L'âge moyen des bénéficiaires de la DJA de 2019 est de 29 ans.

CARACTÉRISTIQUES DES CHEFS D'EXPLOITATION INSTALLÉS EN 2019 [Source : MSA, CA - traitement ODR/CRAO]

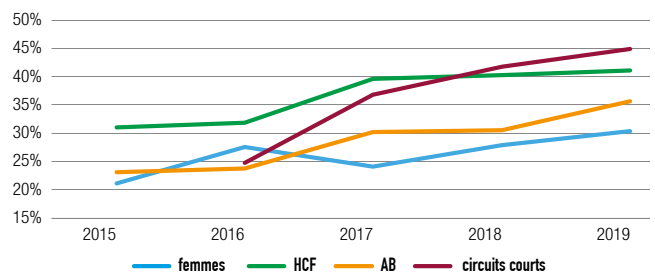
	Femmes	ATP	Installation individuelle	Agriculture de groupe	Âge moyen	Surface	% zone d'installation Plaine	% zone d'installation Montagne
CE < 40 ans	33%	72%	48%	42%	30 ans	33 ha	23%	38%
CE > 40 ans	50%	55%	56%	28%	52 ans	23 ha	38%	29%
Total CE installés	38%	67%	50%	38%	36 ans	30 ha	25%	35%
DJA	30%	95%	40%	-	29 ans	-	9%	48%

Évolution du profil des installés

Entre 2015 et 2019, il n'y a pas d'évolution notable des profils des chefs d'exploitation installés sauf pour ceux qui bénéficient de la DJA : la part des installations hors du cadre familial a augmenté de 10% (41% en 2019), la part des femmes a augmenté de 9% (30% en 2019) et se rapproche du taux des installés de moins de 40 ans (33%), les projets en agriculture biologique ou en circuits courts sont de plus en plus nombreux (36% et 45% en 2019).

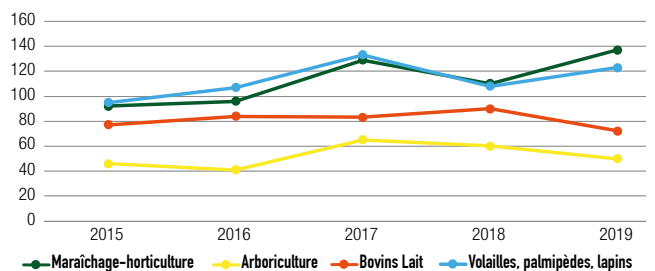
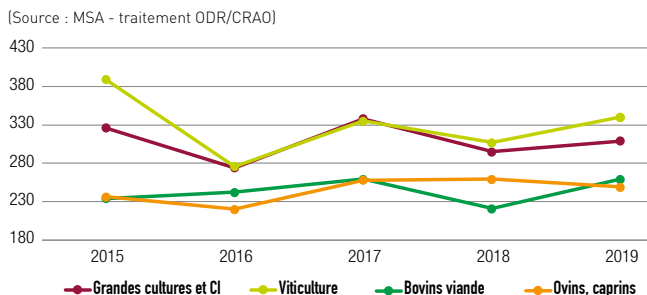
Depuis 5 ans, les installations en maraîchage et en ovins-caprins sont de plus en plus nombreuses, ces augmentations sont particulièrement marquées pour les bénéficiaires de la DJA. En 2019, le nombre d'installations en ovins-caprins avec DJA dépasse celui des installations en bovins viande. Les installations en viticulture et en grandes cultures régressent globalement, mais les installations

ÉVOLUTION DES PROFILS DES INSTALLÉS AVEC DJA ENTRE 2015 ET 2019 [Source : CA - traitement CRAO]

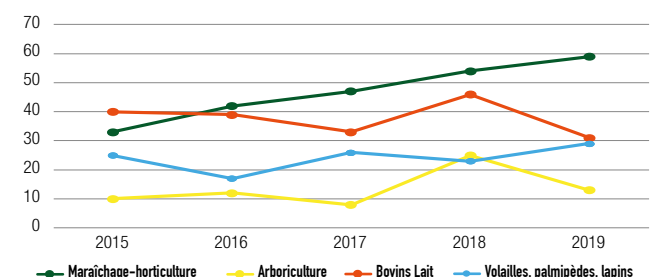
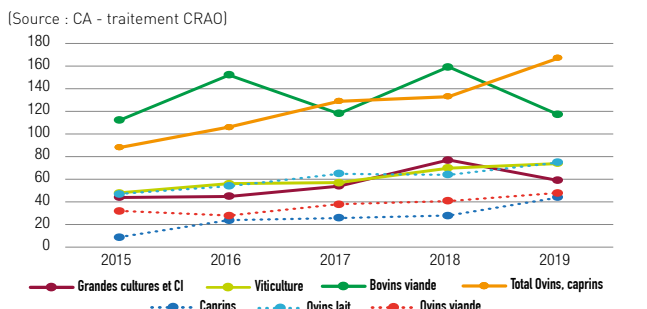


en viticulture avec DJA augmentent. C'est l'inverse en bovins lait où le nombre d'installations est stable, mais les bénéficiaires de la DJA sont moins nombreux.

ÉVOLUTION DES CHEFS D'EXPLOITATION INSTALLÉS ENTRE 2015 ET 2019 SELON LES PRODUCTIONS [Source : MSA - traitement ODR/CRAO]



ÉVOLUTION DES CHEFS D'EXPLOITATION INSTALLÉS AVEC LA DJA ENTRE 2015 ET 2019 SELON LES PRODUCTIONS [Source : CA - traitement CRAO]



LES TERRITOIRES

Ariège



INSTALLATION



TRANSMISSION



Aude



INSTALLATION



TRANSMISSION



Aveyron



INSTALLATION



TRANSMISSION



Gard



INSTALLATION



TRANSMISSION



Haute-Garonne



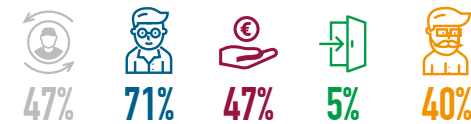
INSTALLATION



TRANSMISSION



Gers



INSTALLATION



TRANSMISSION



Hérault



INSTALLATION



TRANSMISSION



- Taux de remplacement des CE (2018)
- Taux d'installations de CE < 40 ans
- Taux d'installations aidées (DJA)
- Taux de départs des CE (2018)
- Taux de CE > 55 ans

PRÉSENTATION DES CHIFFRES CLÉS PAR DÉPARTEMENT (Source : MSA, CA - traitement ODR/CRAO)

Lot



INSTALLATION



TRANSMISSION



Lozère



INSTALLATION



TRANSMISSION



Hautes-Pyrénées



INSTALLATION



TRANSMISSION



Pyrénées-Orientales



INSTALLATION



TRANSMISSION



Tarn



INSTALLATION



TRANSMISSION



Tarn-et-Garonne



INSTALLATION



TRANSMISSION



Occitanie



INSTALLATION



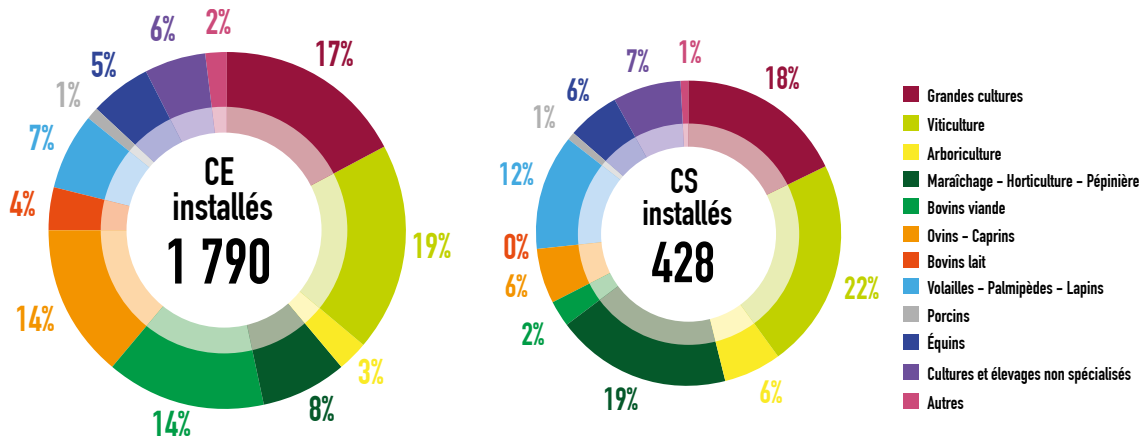
TRANSMISSION



LES PRODUCTIONS

RÉPARTITION PAR PRODUCTION DES CHEFS D'EXPLOITATION ET DES COTISANTS SOLIDAIRES INSTALLÉS EN 2019

(Source : MSA - traitement ODR/CRAO)



PRÉSENTATION DES CHIFFRES CLÉS PAR PRODUCTION

(Source : MSA - traitement ODR/CRAO)

GRANDES CULTURES



VITICULTURE



ARBORICULTURE



MARAÎCHAGE, HORTICULTURE, PÉPINIÈRE



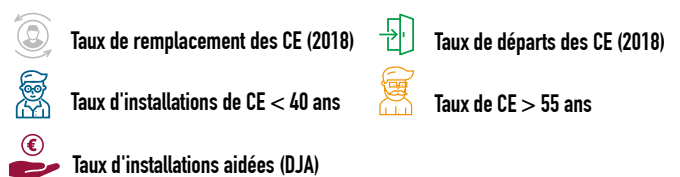
BOVINS VIANDE



OVINS CAPRINS



BOVINS LAIT



AGRICULTEURS DE 55 ANS ET PLUS

CARACTÉRISTIQUES DES CHEFS D'EXPLOITATION ET DES COTISANTS SOLIDAIRES DE 55 ANS ET PLUS EN 2019

[Source : MSA - traitement ODR/CRAO]

	Femmes	ATP	Installation individuelle	Agriculture de groupe	Âge moyen	Surface
CE > 55 ans	33%	84%	59%	26%	61 ans	46 ha
CS > 55 ans	36%	52%	99%	-	67 ans	5 ha

Profil des agriculteurs

Le profil des chefs d'exploitation de 55 ans et plus est sensiblement différent de celui des CE installés en 2019 (cf. page 5). Leur part exerçant à titre principal est supérieure de 17%, ils ont plus fréquemment un statut d'exploitant individuel (+9%) et sont moins souvent engagés en agriculture de groupe (-12%). La surface moyenne des CE de 55 ans et plus est 1,5 fois plus élevée que celle des chefs d'exploitation installés.

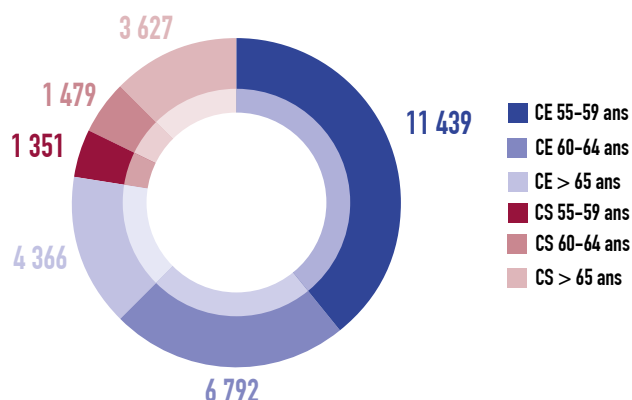
Quand on compare la répartition des productions entre ces deux populations (cf. page 8), on observe que les grandes filières régionales (grandes cultures, viticulture, bovins lait et viande) sont moins représentées parmi les chefs d'exploitation installés en 2019 (respectivement -3%, -3%, -4% et -3%). A l'inverse, le maraîchage, les ovins caprins, les volailles et les équins le sont davantage (respectivement +5%, +4%, +4% et +3%).

Les grandes cultures et la viticulture regroupent plus de la moitié des cotisants solidaires de 55 ans et plus. Leur part en maraîchage est très faible (3%) alors qu'ils sont 19% parmi les cotisants solidaires installés en 2019 (cf. page 8).

Parmi les agriculteurs de 55 ans et plus, 39% sont des chefs d'exploitation de 55 à 59 ans dont la superficie moyenne d'exploitation est de 48 ha, 23% sont des chefs d'exploitation de 60 à 64 ans sur 45 ha en moyenne et 10% sont des cotisants solidaires de 55 à 64 ans sur 5,5 ha en moyenne. Les agriculteurs de 65 ans et plus représentent 28% de cette population, ils détiennent 19% des surfaces exploitées par les agriculteurs de 55 ans et plus.

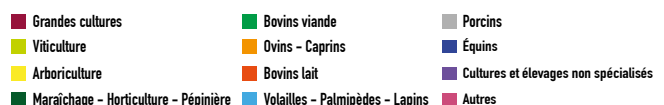
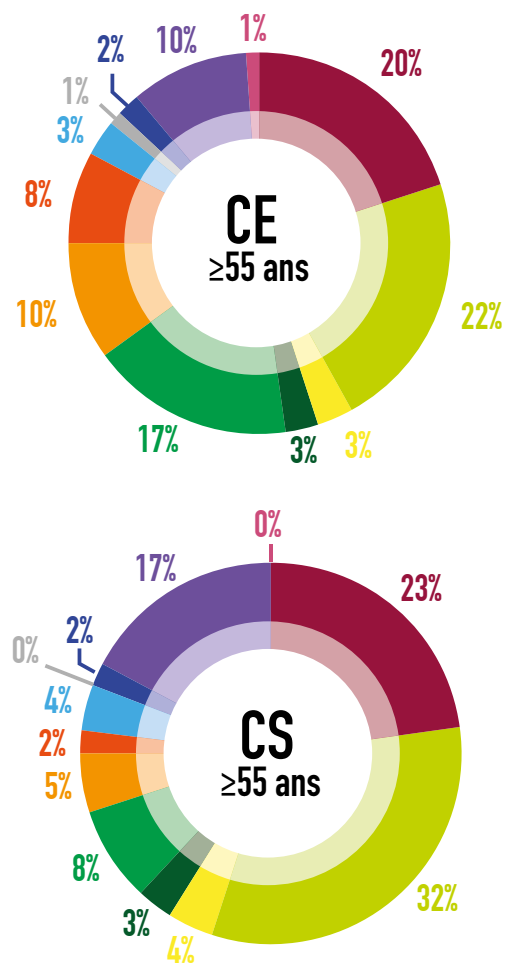
NOMBRE D'AGRICULTEURS DE 55 ANS ET PLUS, PAR STATUT ET TRANCHE D'ÂGE EN 2019

[Source : MSA - traitement ODR/CRAO]



RÉPARTITION PAR PRODUCTION DES CHEFS D'EXPLOITATION ET DES COTISANTS SOLIDAIRES DE 55 ANS ET PLUS EN 2019

[Source : MSA - traitement ODR/CRAO]



Profil des exploitations

Parmi les 59 558 exploitations agricoles d'Occitanie en 2019, 40% n'a que des chefs de 55 ans et plus. Ce taux chute à 11% pour les exploitations dirigées par plusieurs personnes (903 exploitations). Sur les 24 087 exploitations n'ayant que des chefs de 55 ans et plus, 27% sont des exploitations dirigées par des cotisants solidaires et 4% sont dirigées par plusieurs personnes ; la majorité de ces exploitations (58%) est dirigée uniquement par des chefs de 60 ans et plus.

DÉPARTS

CARACTÉRISTIQUES DES CHEFS D'EXPLOITATION AYANT CESSÉ LEUR ACTIVITÉ EN 2019

[Source : MSA - traitement ODR/CRAO]

		Femmes	ATP	Exploitation individuelle	Agriculture de groupe	Age moyen	Surface moyenne
Chefs d'exploitation	Départs	35%	78%	59%	26%	59 ans	35 ha
	Population totale	28%	85%	52%	31%	50 ans	48 ha

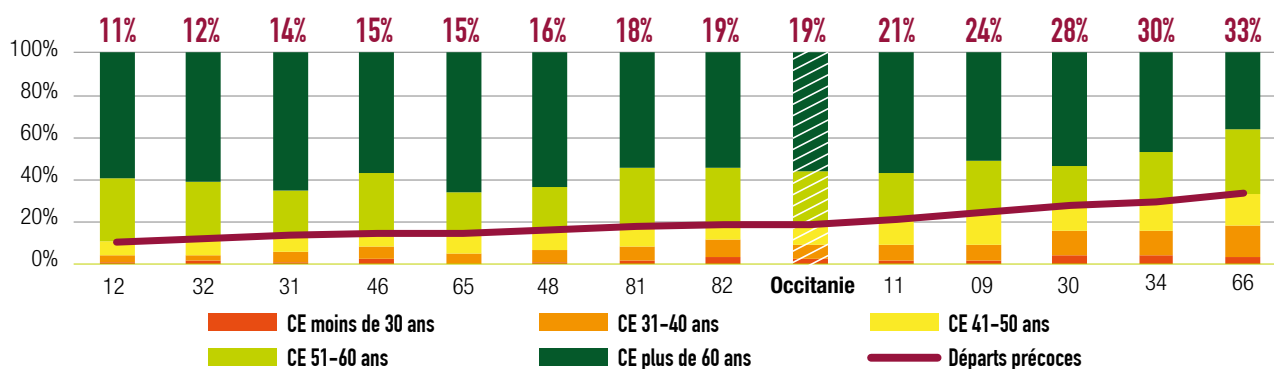
En 2019, 2 793 chefs d'exploitation ont cessé leur activité. La part des départs est moins importante parmi les agriculteurs à titre principal et ceux engagés dans une exploitation à plusieurs chefs d'exploitation. La surface moyenne exploitée par ces agriculteurs est inférieure de 13 ha par rapport à la surface moyenne des chefs d'exploitation.

La majorité des départs (56%) concerne des chefs d'exploitation de plus de 60 ans, ¼ a entre 51 et 60 ans et 19% sont des départs précoces (avant 50 ans). Le taux de départs précoces est variable selon les départements, il dépasse les 30% dans l'Hérault et les Pyrénées Orientales.

RÉPARTITION DES DÉPARTS DE CHEFS D'EXPLOITATION PAR CLASSES D'ÂGE, PAR DÉPARTEMENT EN 2019

[Source : MSA - traitement ODR/CRAO]

(départements classés par ordre croissant du % de départs précoces, comparé à la moyenne régionale)

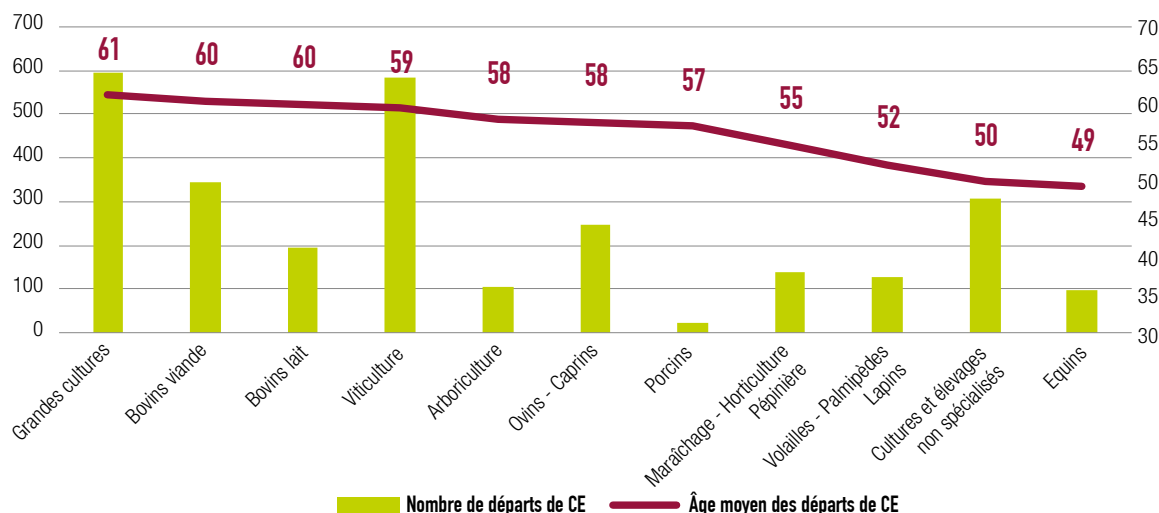


La répartition des départs de chefs d'exploitation selon les productions est globalement similaire à celle de l'ensemble de la population des chefs d'exploitation, sauf en grandes cultures et exploitations non spécialisées où les départs représentent une proportion plus importante (+3% et +2%), et en bovins viande et ovins caprins où les départs sont moins fréquents (-5% et -3%). L'âge moyen des départs de chefs d'exploitation est de 59 ans. Cette moyenne régionale cache des disparités importantes selon les

productions : entre 49 et 55 ans pour les équins, les exploitations non spécialisées, les volailles, le maraîchage, et 60-61 ans pour les bovins lait viande et les grandes cultures. Pour les cotisants solidaires, c'est uniquement en viticulture que la part des départs est plus importante que dans l'ensemble de la population des cotisants solidaires (+3%). L'âge moyen des départs de cotisants solidaires est de 60 ans, il est de 49 à 52 ans en maraîchage, volailles, exploitations non spécialisées et équins.

RÉPARTITION ET ÂGE MOYEN DES DÉPARTS DE CHEFS D'EXPLOITATION SELON LES PRODUCTIONS EN 2019

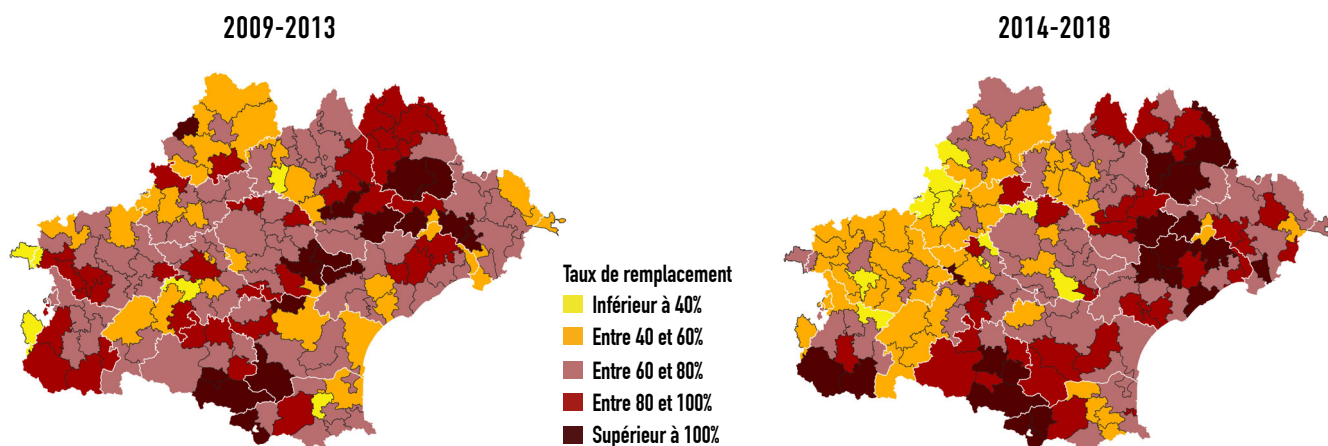
[Source : MSA - traitement ODR/CRAO]



DYNAMIQUE DE RENOUVELLEMENT

TAUX DE REMPLACEMENT PAR EPCI, MOYENNES QUINQUENNALES 2009-2013 ET 2014-2018

[Source : MSA - traitement ODR/CRAO]



En 2018, le taux de remplacement en Ariège est particulièrement élevé alors qu'il est très bas en Tarn-et-Garonne. Les départements de la Haute-Garonne, du Gers, du Lot, des Hautes-Pyrénées et de Tarn-et-Garonne cumulent un taux de remplacement inférieur à la moyenne régionale et un taux d'agriculteurs de 55 ans et plus supérieur à la moyenne.

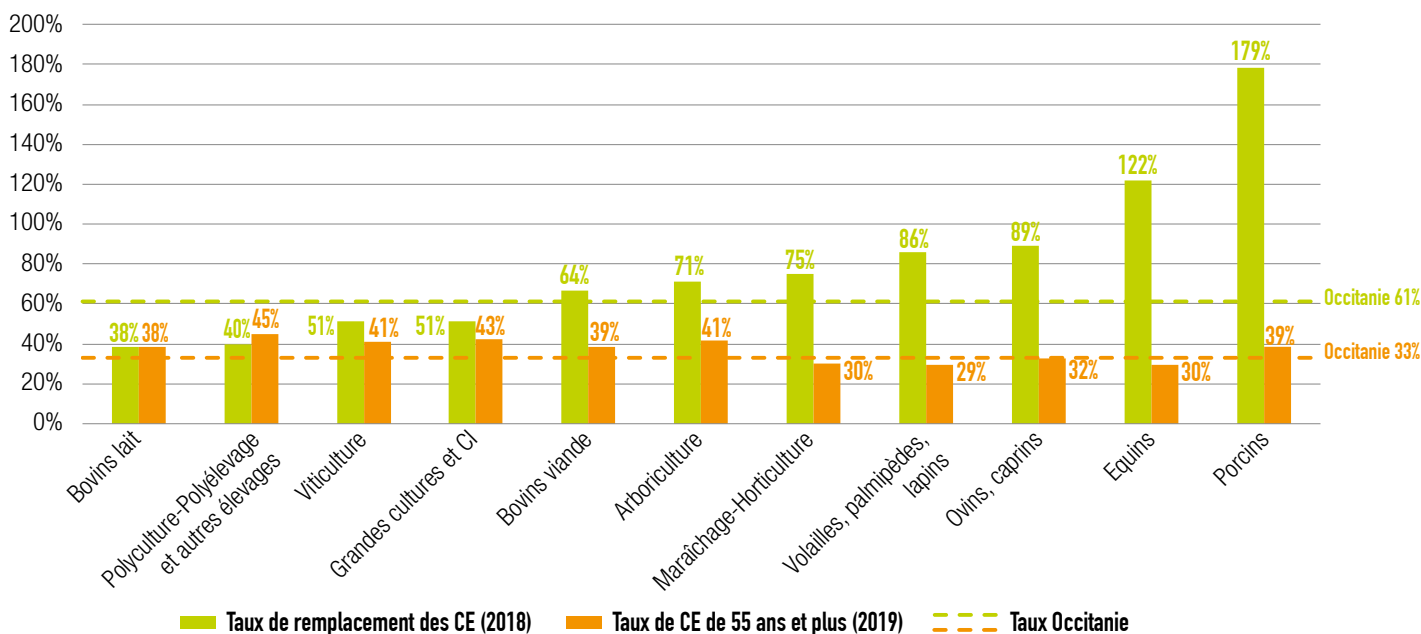
Au regard de ces deux taux, les productions les plus dynamiques

sont le maraîchage, les bovins viande, les ovins-caprins, les volailles, les porcins et les équins.

L'évolution du taux de remplacement au cours des 10 dernières années témoigne d'un dynamisme dans les zones de montagne et sur le littoral méditerranéen, tandis que le renouvellement des générations ralentit dans les zones de plaine et de coteaux de l'ouest de la région.

TAUX DE REMPLACEMENT EN 2018 ET TAUX DE CHEFS D'EXPLOITATION DE 55 ANS ET PLUS EN 2019, PAR PRODUCTION

[Source : MSA - traitement ODR/CRAO]



TAUX DE REMPLACEMENT EN 2018 ET TAUX DE CHEFS D'EXPLOITATION DE 55 ANS ET PLUS EN 2019, PAR DÉPARTEMENT

[Source : MSA - traitement ODR/CRAO]

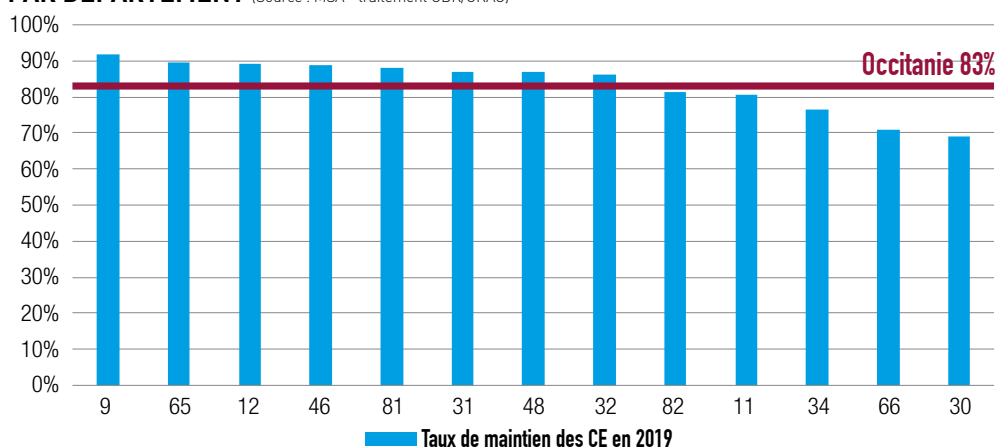
	09	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82	Occitanie
Taux de remplacement	119%	64%	64%	64%	61%	47%	65%	56%	72%	60%	78%	51%	42%	61%
Taux de CE de 55 ans et plus	37%	41%	36%	37%	41%	40%	39%	41%	36%	40%	38%	36%	41%	39%

SUIVI DES INSTALLÉS DE 2014

ANALYSE DE LA SITUATION EN 2019 DES CHEFS D'EXPLOITATION ET COTISANTS SOLIDAIRES INSTALLÉS EN 2014

TAUX DE MAINTIEN À 5 ANS DES CHEFS D'EXPLOITATION INSTALLÉS EN 2014, PAR DÉPARTEMENT

[Source : MSA - traitement ODR/CRAO]



Étude DINO

Le Comité Régional Installation Transmission (CRIT) a souhaité qu'une étude sur le devenir des installés en Occitanie (DINO) soit réalisée. Elle est en cours et devrait paraître courant 2022. A partir d'analyses statistiques et d'enquêtes auprès d'agriculteurs, elle apportera davantage d'éléments sur le suivi des installés sur une période plus longue (2009 – 2019) et sur des aspects tant quantitatifs que qualitatifs.

Le taux de maintien à 5 ans des chefs d'exploitation installés en 2014 est de 83%, dont 4% sont devenus cotisants solidaires. Pour les cotisants solidaires installés en 2014, le taux de maintien à 5 ans est de 58%, dont 21% sont devenus chefs d'exploitation.

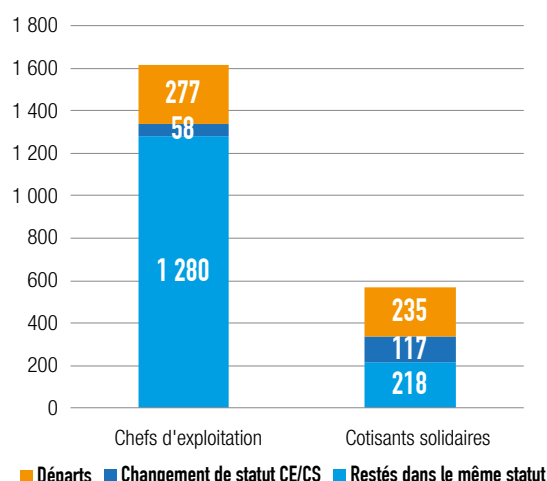
Le taux de maintien des chefs d'exploitation installés en GAEC est supérieur de 6% à la moyenne régionale. Il est similaire à cette moyenne (83%) pour les installés en exploitation individuelle ou en EARL. Par contre, 7% des CE installés en individuel sont devenus cotisants solidaires au bout de 5 ans (pour une moyenne régionale de 4%).

Les productions pour lesquelles le taux de maintien à 5 ans des chefs d'exploitation est le plus élevé sont les porcins, les bovins viande et lait (> 90%). A l'inverse, les installations en équins, maraîchage, arboriculture, volailles et viticulture ont des taux de maintien inférieurs à la moyenne régionale (< 79%). La part de chefs d'exploitation devenus cotisants solidaires est la plus forte pour les installations en volailles, en viticulture, porcins et maraîchage (> 5%).

Les productions dans lesquelles la part de cotisants solidaires devenus chefs d'exploitation est la plus importante sont les bovins viande, l'arboriculture, les bovins lait, les volailles, les porcins, les ovins-caprins et la viticulture (> 24%).

STATUT EN 2019 DES CHEFS D'EXPLOITATION ET COTISANTS SOLIDAIRES INSTALLÉS EN 2014

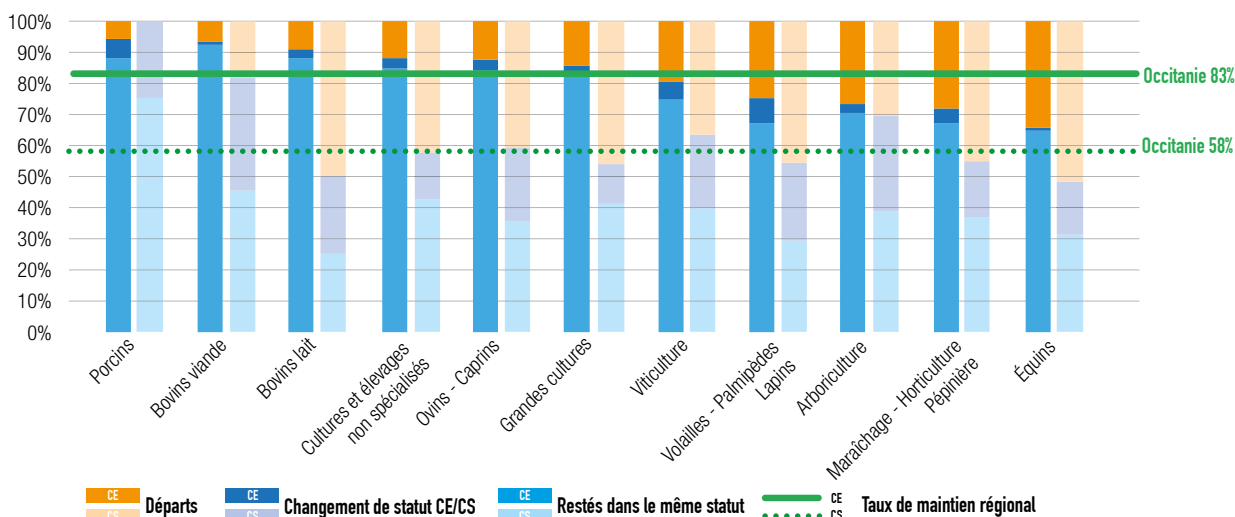
[Source : MSA - traitement ODR/CRAO]



STATUTS EN 2019 DES CHEFS D'EXPLOITATION ET COTISANTS SOLIDAIRES INSTALLÉS EN 2014, PAR PRODUCTION

[Source : MSA - traitement ODR/CRAO]

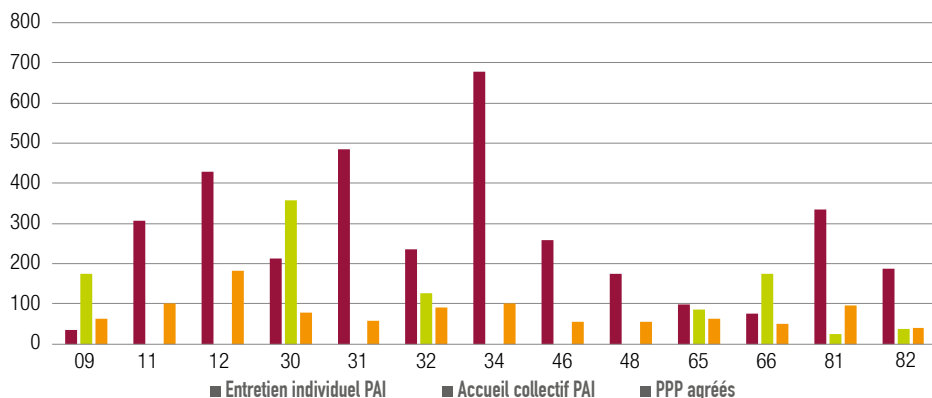
(productions classées par ordre croissant du % de départs de chefs d'exploitation)



PORTEURS DE PROJET ACCUEILLIS EN PAI ET PPP

PERSONNES ACCUEILLIES EN PAI ET PPP AGRÉES PAR DÉPARTEMENT EN 2020

[Source : PAI, CEPPP - traitement CRAO]



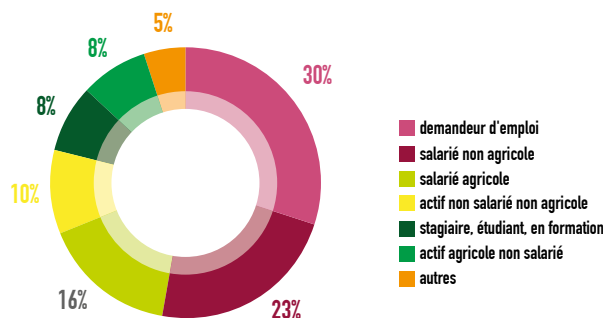
CHIFFRES CLÉS ANNÉE 2020

- 4 407 personnes accueillies en PAI, dont 92% de 1^{ers} contacts : 3 515 en entretien individuel, 985 en accueil collectif
- 1 073 autodiagnostic reçus par les PAI
- 1 032 PPP agréés, dont 136 hors parcours DJA
- 603 PPP validés

Le nombre de personnes accueillies en PAI en 2020 a augmenté de 4%. Pendant les confinements liés à la crise sanitaire, les entretiens individuels se sont poursuivis à distance (+14% par rapport à 2019) par contre les accueils collectifs n'ont pas pu être organisés (-15%). Après une forte augmentation en 2019, le nombre de PPP agréés diminue légèrement de 6% mais reste à un niveau supérieur aux années précédentes.

STATUT DES PORTEURS DE PROJET ACCUEILLIS EN PAI EN 2020

[Source : PAI - traitement CRAO]



PROFILS DES PORTEURS DE PROJET ACCUEILLIS EN PAI ET PPP EN 2020

[Source : PAI, CEPPP - traitement CRAO]

	Femmes	Origine non agricole	Formation agricole	Age moyen
PAI	41%	85%	57% aucune, 21% niveau 4, 17% niveau 5 et +	34 ans
PPP	39%	58%	22% aucun, 47% niveau 4, 23% niveau 5 et +	31 ans

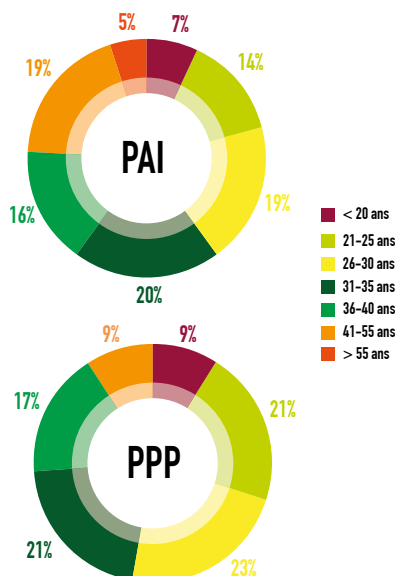
Profil des porteurs de projet

La grande majorité des porteurs de projet accueillis en PAI en 2020 sont soit demandeurs d'emploi, soit salariés. Parmi les publics accueillis en PAI en 2020, on observe une augmentation de la part des personnes d'origine non agricole (+13%), de celles n'ayant aucune formation agricole (+13%) et des salariés non agricole (+4%). La grande majorité des porteurs de projet réalisant un PPP en 2020 a un diplôme agricole de niveau 4 ou plus. Par contre, on observe une augmentation de la part de ceux qui n'ont aucun diplôme agricole (+4%) ou un diplôme agricole de niveau 3 (+3%).

L'âge moyen des porteurs de projet accueillis est plus élevé de 3% en PAI qu'en PPP. Les plus de 40 ans représentent près d'un quart des porteurs de projet accueillis en PAI, ils sont 9% parmi ceux réalisant un PPP (en augmentation de 7% en un an).

ÂGE DES PORTEURS DE PROJET ACCUEILLIS EN PAI ET EN PPP EN 2020

[Source : PAI, CEPPP - traitement CRAO]



Les Points Accueil Installation (PAI) et les Centres d'Elaboration des Plans de Professionnalisation Personnalisés (CEPPP) accompagnent les porteurs de projet dans leur parcours, en amont de l'installation. Les PAI ont un rôle d'accueil, d'information et d'orientation de tous les porteurs de projet quel que soit le stade d'avancement de leur projet, lors d'entretiens individuels ou d'accueils collectifs. Les PAI orientent certains porteurs de projet vers les conseillers PPP qui accompagnent ceux ayant un projet avancé. Ils identifient avec eux les compétences à acquérir pour mener à bien leur projet et élaborent un PPP décrivant les actions à mettre en place pour les acquérir.

NB : Les données présentées correspondent aux porteurs de projets accueillis par les PAI et aux PPP agréés en 2020 (pourcentages calculés sur les répondants).

PORTEURS DE PROJET ACCUEILLIS EN PAI ET PPP (SUITE)

Projets des porteurs de projet

Le mode d'installation n'est pas toujours défini au début du parcours d'installation. Au stade du PAI, les porteurs de projet envisagent majoritairement de s'installer en individuel, même si ce taux diminue de 12 points en un an. Les projets faisant l'objet d'un PPP s'envisagent principalement en association, cette part diminue de 5 points et se rapproche de celle des projets en individuel.

En PAI, les projets en productions végétales représentent 56% des personnes accueillies ; les proportions s'équilibrent en PPP avec les projets en élevage. Le maraîchage est la production qui intéresse le plus de porteurs de projet accueillis en PAI, cependant cet engouement se stabilise depuis deux ans. Par contre, la part des personnes réalisant un PPP ayant un projet en maraîchage augmente régulièrement (+5% en deux ans). Les projets en agriculture biologique sont envisagés par 31% des personnes accueillies en PAI (+9% en un an).




La part de porteurs de projet accueillis en PAI qui envisagent de commercialiser leurs produits en circuits courts (57%) augmente. La part de ceux qui envisagent des activités de diversification est stable : 5% en activité touristique, 21% en transformation à la ferme.

Orientations PAI

Beaucoup de porteurs de projet accueillis en PAI démarrent leur réflexion en vue d'une installation, aussi la plus grande part est orientée vers l'acquisition de compétences ou d'expériences (formation agricole, stage, salariat), ainsi que vers l'appui à la construction du projet (émergence de projet) et la recherche de financement.

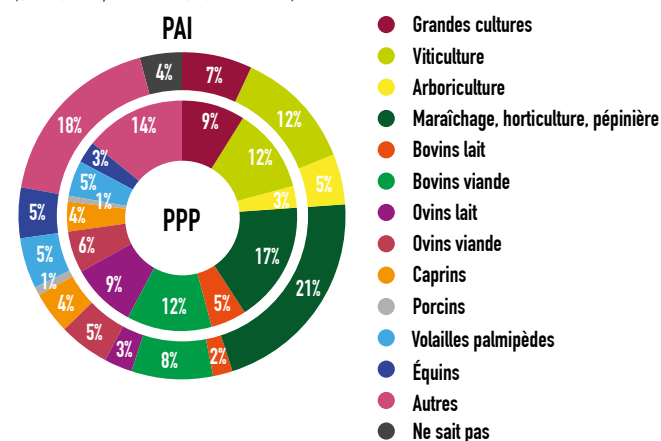
MODE D'INSTALLATION ENVISAGÉ PAR LES PORTEURS DE PROJET ACCUEILLIS EN PAI ET PPP EN 2020

(Source : PAI, CEPPP - traitement CRAO)

	PAI	PPP
 individuel	42%	40%
 en association	30%	43%
 ne sait pas	27%	17%

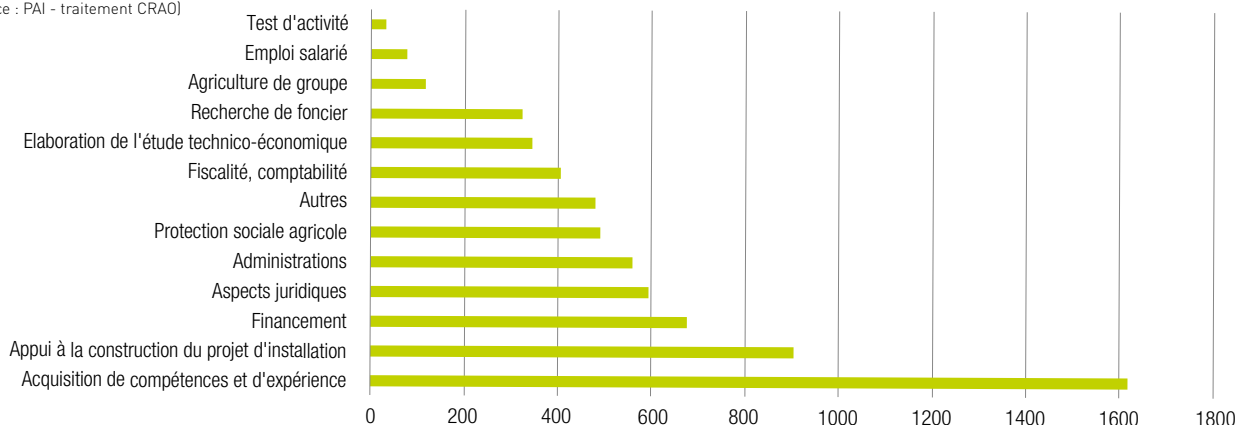
PRODUCTIONS ENVISAGÉES PAR LES PORTEURS DE PROJET ACCUEILLIS EN PAI ET PPP EN 2020

(Source : PAI, CEPPP - traitement CRAO)



PRINCIPALES ORIENTATIONS DES PORTEURS DE PROJET ACCUEILLIS AU PAI EN 2020

(Source : PAI - traitement CRAO)



Prescriptions PPP

Les actions prescrites dans les PPP ont vocation à développer les compétences des porteurs de projet avant leur installation. Outre le stage 21 h obligatoire pour tous les candidats, les actions prescrites dans les PPP agréés en 2020 sont les suivantes :

- 63 stages en exploitation agricole (aucun à l'étranger) d'une durée moyenne de 1,8 mois et un stage en entreprise d'une durée d'une semaine
- 150 formations permettant d'acquérir la capacité professionnelle agricole

- 2 786 formations de perfectionnement «à la carte» d'une durée moyenne de 2,3 jours ; d'autres formations sont conseillées aux porteurs de projet.
- 3 actions de tutorat, 7 contrats CAPE

Aucun CCSIA n'a été prescrit dans le cadre du PPP. Les porteurs de projet ont généralement un statut leur permettant de réaliser les actions prescrites.

THÉMATIQUES DE FORMATIONS « à la carte » prescrites en PPP

- Elaboration et conduite du projet, Chiffrage du projet d'installation, Etude économique et financière du projet
- Approche globale de l'exploitation, viabilité et vivabilité
- Gestion économique des exploitations, Comptabilité, Gestion administrative
- Élaborer une étude de marché
- Environnement socio-professionnel de l'installation
- Aspects juridiques, fiscaux et réglementaires (sociétés, environnement, biosécurité, urbanisme)
- Conditionnalité des aides
- Maîtrise des risques
- Travailler à plusieurs, Gestion des ressources humaines
- Techniques de production animale et végétale, Agriculture biologique
- Gestes et pratiques professionnelles
- Conduite, entretien et maintenance d'engins agricoles, permis, certificat de transport routier CCTROV (transport d'animaux vivants)
- Techniques de transformation, Hygiène, santé et sécurité
- Techniques de commercialisation, Marketing
- Négociation et communication
- Accueil, agritourisme
- Démarche Qualité
- Certiphyto
- Informatique, Techniques de l'information et de la communication

DÉFINITIONS

- **Agriculture de groupe** : agriculteurs engagés dans une exploitation sociétaire dirigée par plusieurs personnes.
- **Cotisans non salariés en année N** : individus présents dans le fichier COTNS N+1. Cela regroupe les chefs d'exploitation et les cotisans solidaires en activité au cours de l'année N (hors départs au cours de l'année N).
- **Installation par transfert entre époux** : installation d'un nouveau cotisant non salarié en remplacement de son conjoint, généralement suite à son départ à la retraite.
- **Nouveaux cotisans non salariés en année N** : individus présents dans le fichier COTNS N+1 mais pas dans le fichier COTNS N. Cela regroupe les personnes qui au cours de l'année N sont devenues chefs d'exploitation par installation, par transfert entre époux (remplacement d'un chef d'exploitation par son conjoint) ou cotisans solidaires.
- **Chefs d'exploitation installés** : nouveaux cotisans non salariés de l'année, hors transferts entre époux et hors cotisans solidaires.
- **Départs en année N** : individus présents dans le fichier COTNS N mais pas dans le fichier COTNS N+1. Cela correspond aux cotisans solidaires et aux chefs d'exploitation qui ont cessé leur activité agricole non salariée au cours de l'année N. Les départs faisant l'objet d'un transfert entre époux sont comptabilisés dans les départs.
- **Agriculteurs de 55 ans et plus en année N** : individus présents dans le fichier COTNS N+1 ayant 55 ans ou plus.
- **Installations DJA en année N** : chefs d'exploitation dont la date d'octroi leur permettant de bénéficier de la DJA est en année N.
- **Cotisans solidaires** : individus ayant une activité agricole insuffisante pour bénéficier du statut de chef d'exploitation (surface comprise entre ¼ et une SMA ou activité comprise entre 150 heures et 1 200 heures par an).
- **Installation Hors cadre familial** : l'installation s'effectue sur une exploitation agricole qui n'est pas tenue par un parent, jusqu'au 3^e degré de parenté, collatéraux inclus.

Agriculteur à titre principal, exclusif, secondaire

- **Agriculteur à titre principal, exclusif, secondaire** : un agriculteur à titre secondaire est défini ainsi :
 - Définition MSA : chef d'exploitation dont l'activité agricole représente moins de 50 % de son temps de travail et lui permet de retirer moins de 50 % de son revenu professionnel global figurant sur l'avis d'imposition.
 - Définition DJA : chef d'exploitation dont le revenu disponible agricole représente entre 30 % et 50 % du revenu professionnel global figurant sur l'avis d'imposition.

Au-dessus de ces seuils, le chef d'exploitation est agriculteur à titre principal. S'il n'a qu'une activité agricole non salariée, il est agriculteur à titre exclusif.

RATIOS

- **Taux de remplacement*** = nombre de chefs d'exploitation installés / (nombre de départs – nombre de transferts entre époux).
- **Taux de renouvellement** = nombre de chefs d'exploitation installés / nombre de chefs d'exploitation total.
- **Taux de transferts entre époux** = nombre de transferts entre époux / nombre de nouveaux chefs d'exploitation.
- **Taux d'installations de moins de 40 ans** = nombre de chefs d'exploitation de moins de 40 ans installés dans l'année / nombre de chefs d'exploitation installés dans l'année.
- **Taux d'installations aidées**** = nombre de bénéficiaires de la DJA / nombre de chefs d'exploitation de moins de 40 ans installés dans l'année.
- **Taux de départs*** = (nombre de départs – nombre de transferts entre époux) / nombre de chefs d'exploitation total.
- **Taux d'agriculteurs de 55 ans et plus** = nombre de chefs d'exploitation de 55 ans et plus / nombre de chefs d'exploitation total.
- **Taux de maintien à 5 ans** = nombre de chefs d'exploitation (ou de cotisans solidaires) installés en année N ayant encore une activité agricole non salariée en année N+5 / nombre de chefs d'exploitation (ou de cotisans solidaires) installés en année N.

ABRÉVIATIONS

- ATP : Agriculteur à titre principal
- CA : Chambre d'agriculture
- CAPE : Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise
- CCSIA : Contrat de Couverture Sociale pour l'Installation en Agriculture
- CE : Chef d'exploitation
- CEFI : Contrat Emploi Formation Installation (stage de parrainage permettant de tester une installation pendant un an)
- CEPPP : Centre d'Elaboration du Plan de Professionnalisation Personnalisé
- COTNS : Cotisans Non Salariés agricoles (MSA)
- CPA : Capacité professionnelle agricole
- CRA : Chambre Régionale d'Agriculture
- CRIT : Comité Régional Installation Transmission
- CS : Cotisant solidaire
- DJA : Dotation Jeunes Agriculteurs (aide pour l'installation en agriculture)
- EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- MSA : Mutualité Sociale Agricole
- ODR – INRAE : Observatoire du Développement Rural – Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement
- PAI : Point Accueil Installation
- PMSMP : Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel
- PPP : Plan de Professionnalisation Personnalisé
- SMA : Surface Minimum d'Assujettissement

SOURCES Données fournies par :

- **l'Observatoire du Développement Rural (ODR – INRAE)** sur la base des données des fichiers MSA COTNS 2015 à 2019 : cotisans agricoles non salariés recensés au 1^{er} janvier de l'année N (correspond aux données de l'année N-1).
- **Les Chambres d'agriculture d'Occitanie** pour les données DJA 2018 à 2020 : agriculteurs bénéficiaires de la Dotation Jeunes Agriculteurs en 2018, 2019 et 2020 (date d'octroi de l'aide).
- **Les Points Accueil Installation et les CEPPP d'Occitanie** données sur les porteurs de projet accueillis en PAI en 2019 et 2020 et sur les PPP agréés en 2019 et 2020.

* Ces taux ne peuvent pas être calculés pour la dernière année où les données sont disponibles car cela nécessite de connaître les installés par transfert entre époux en N+1 pour calculer ces taux en année N. Par défaut, ces taux sont calculés pour la dernière année disponible


** Ce taux est calculé à partir de sources différentes, ce qui peut engendrer quelques approximations statistiques



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
OCCITANIE



OBSERVATOIRE RÉGIONAL OCCITANIE

 Retrouvez cette publication sur
occitanie.chambre-agriculture.fr



Avec le soutien financier
du Ministère chargé
de l'Agriculture (MIA)

Ce document a été réalisé grâce au partenariat développé avec l'ODR-INRAE
et à la collaboration précieuse de son équipe.

Traitement des données: Nelly Dubosc, Annabel Fourcade Rédaction: Samia Lay
Conception graphique: Ogham, décembre 2021

© Cartes p.11 Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie - Crédits photos : Istock

